Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_100-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 23 Juin 2026

Délibération n°2026-100	Classification 7.1 Décisions budgétaires
CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROSQUERNO – TARIFS 2026	

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix sept juin deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ	Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) :	29
Secrétaire : Valérie DRÉAU	Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) :	25
Rapporteur : Jean-Luc RICHARD	Nombre de Votants (liste en annexe) :	29

EXPOSE :

Concernant le Centre de Découverte de Rosquerno, il est proposé de modifier, à compter du 1er juillet 2026, les tarifs suivants, du Centre de Rosquerno Estuaire :

- Veille couchée seule pour un groupe 126 € (tarif actuel 95 €)
- Timbre-poste (lettre verte) 1,52 € pour les cartes postales (tarif actuel 1,16 € correspond aux années 2022/2023). Le tarif du timbre évoluera en fonction des évolutions du tarif en vigueur.

Les autres demeurent inchangés.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **ADOPTE** l'ensemble des tarifs annexés, à compter du 1er juillet 2026.

Fait à Pont l'Abbé le 24 Juin 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_100-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
ROZEN Adèle	X		
TINCQ Alain	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie		X	A donné procuration à Laurent MOTREFF
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	A donné procuration à Alosia ROBERDEL
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 4

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction